

Assemblée nationale - Commission des lois
Mission d'information sur les statistiques de la délinquance

Audition de M. Laurent MUCCHIELLI

9 octobre 2012

Monsieur le président, permettez-moi d'abord, comme citoyen, de remercier cette commission pour son initiative démocratique. Ainsi ce n'est pas simplement dans les cabinets ministériels que se prépare la réforme d'un appareil statistique public, mais au grand jour, devant les représentants du peuple, et par ailleurs en se donnant les moyens de s'approprier l'expertise de longue date éprouvée des représentants de ce que j'appelle volontiers *le service public de la recherche scientifique*.

Le sujet est important, c'est un serpent de mer du débat public français, il est à mes yeux un des sujets illustrant le plus fortement le caractère encore quelque peu infantile et hélas fragile de notre démocratie, fragile face à des rhétoriques idéologiques et populistes vieilles presque comme le monde, en l'espère : « *votez pour moi et je vous débarrasserai de tous les méchants* » (sœur jumelle de l'également classique rhétorique : « *votez pour moi et vous payerez moins d'impôts* »). *A contrario*, une démocratie majeure et solide serait à mes yeux une démocratie dans laquelle non seulement il existe une statistique publique fiable, mais de surcroît il existe dans le débat public un niveau d'éducation et de consensus minimal sur la signification des chiffres ainsi produits. Car, contrairement au tristement célèbre adage, les chiffres ne sauraient « parler d'eux-mêmes » : c'est toujours nous qui les faisons parler.

Le temps étant compté, j'ai prévu trois séries de points dans mon intervention liminaire : 1) les limites des statistiques de police et de gendarmerie, 2) ce qu'il faudrait faire pour améliorer cette statistique administrative et 3) la question de la diffusion et de la publication de ces statistiques, donc également celle de l'Observatoire national de la délinquance. Enfin, je n'ai pas le temps pour le faire à l'oral mais, dans le texte que je vous remettrai dans les prochains jours, je me permettrai de reproduire en annexe une présentation de l'expérience inédite que je mène en région PACA, sous la forme d'un observatoire régional de la

délinquance, et qui est aussi dans mon esprit une forme d'alternative pouvant inspirer en partie une refonde de l'OND.

I. Les limites des statistiques de police et de gendarmerie

Je ne rentrerai pas ici dans les détails techniques de la fabrication de l'« état 4001 » car je présume que mes collègues Renée Zauberman, Philippe Robert, Christian Mouhanna ainsi que le Commandant Jean-Hugues Matelly vous en ont déjà longuement et très bien parlé. Inutile de faire doublon. Je me limite donc à l'essentiel à mes yeux.

1) Ce n'est pas un sondage sur la délinquance, c'est le comptage des procès-verbaux et uniquement pour les crimes et délits. De là découlent deux conséquences essentielles :

- Premièrement, les mouvements de cette statistique ne sont pas nécessairement liés à ceux des comportements délinquants. Parfois ils le sont parce que le circuit d'enregistrement (de la réalité humaine et sociale jusqu'à ordinateur de l'administration) est assez simple et assez stable dans le temps. C'est le cas avec les vols de voiture par exemple. Mais souvent ils ne le sont pas du tout. J'en donnerais deux exemples majeurs dans le débat public. L'augmentation continue des atteintes aux personnes soutient les discours très consensuels sur « la violence qui augmente sans cesse », lors même qu'en réalité nous assistons surtout à une judiciarisation croissante de violences d'interconnaissance classiques mais jadis rarement portées à la connaissance de la justice (par exemple les violences conjugales chez les majeurs et les violences à l'école chez les mineurs). Deuxième exemple : le nombre de procédures pour « trafic de stupéfiant » était en 2011 légèrement *inférieur* à celui de 2001, tandis que celui pour « simple usage de stupéfiant » était beaucoup plus élevé. Cela n'a strictement rien à voir avec les mouvements réels des trafics comme des usages, cela mesure en revanche la politique de sécurité menée au cours de cette décennie et cela souligne au passage la distance considérable qui sépare les discours (la prétendue lutte sans merci contre la criminalité organisée) de la réalité (qui est plutôt le contrôle quotidien dans l'espace public de ceux que l'on appelle les « jeunes de cités », reconnaissable à leur couleur de peau et à leur habillement - ce qui nous renvoie à un autre problème posé actuellement dans le débat public : celui de la fonction exacte de ces « contrôles d'identité »).

- Deuxièmement, quid du reste des faits délinquants néanmoins connu des services ? (je parle pas de ce qui est inconnu et que l'on trouve dans les enquêtes en population générale) Donc

quid des contraventions de 5ème classe ? La gendarmerie les relève dans ses statistiques, pourquoi pas la police ? Mais aussi : comment se fait la répartition entre PV et main courante ? Il faut des recherches pour le dire compte tenu des pratiques parfois localement différentes et des consignes qui ont évolué dans le temps (consignes relatives au traitement des plaintes par exemple).

2) *Pourquoi ne pas publier dans ces statistiques le contentieux routier et l'accidentologie* alors que les services ont ces chiffres et que cela représente une partie de plus en plus importante de leur activité ? (je rappelle à cet égard que la délinquance routière représente désormais 35 % des infractions jugées ensuite dans les tribunaux correctionnels, ce qui en fait le premier type de délinquance réprimée aujourd'hui en France). Il faudrait l'intégrer pleinement, comme un chapitre particulier, au même titre que la délinquance économique et financière est distinguée des atteintes volontaires aux personnes.

3) *La statistique actuelle n'est pas non plus une batterie d'indicateurs rendant compte de l'activité policière*, c'est une batterie d'indicateurs rendant compte uniquement d'un des multiples aspects de l'activité policière : la répression de la délinquance. Mais quid du renseignement ? quid du maintien de l'ordre ? quid du convoyage de suspects ou de détenus ? (un exemple sur mes terrains, à Aix-en-Provence cette activité peut occuper certains jours jusqu'à 70 fonctionnaires sur les 310 du commissariat) et surtout quid de ce qui occupe en réalité la majorité du temps des policiers et des gendarmes de base à savoir les missions de secours, les contrôles, le dialogue au contact non pas de la population délinquante mais de l'ensemble de nos concitoyens ? Les statistiques de police et de gendarmerie sont en fait un dramatique outil de réduction et de déformation de la réalité du métier de policier et de gendarme, ce qui pose un problème majeur de conception et de représentation de ces métiers (et ce qui pose par conséquent aussi des questions majeures sur le recrutement et la formation des agents). J'ai coutume de prendre un exemple très concret pour illustrer ce problème : cette statistique va compter à l'unité près le procès-verbal dressé par les policiers de la BAC pour usage de stupéfiant (et vous savez combien la BAC est un type d'unité « de choc » qui attire les jeunes policiers), et elle va le valoriser fortement car c'est un acte de délinquance constaté et de surcroît élucidé par la même occasion. Qu'importe si cet acte en pratique sert une inégalité sociale majeure face à la justice (puisque les enquêtes montrent que les personnes mises en cause pour usage de stupéfiant sont principalement issues des milieux populaires alors que les dits stupéfiants sont consommés dans tous les milieux sociaux). C'est un

« bâton » (une unité statistique). Valorisé comme tel. Qui suggère du coup chez le fonctionnaire - comme dans toute la société - l'idée que le policier est là pour ça, que c'est là l'essence même de son métier. Il fait du « saute dessus » sur « le délinquant ». Et qu'importe si c'est pour un simple joint fumé. Or voici que le même jour dans un autre endroit, un policier a sauté dans la rivière pour sauver de la noyade une personne tombée à l'eau, tandis qu'ailleurs encore des gendarmes ont pris un risque très important pour sauver un groupe d'alpinistes emportés dans une avalanche ou tombés au fond d'une crevasse. Et bien ces missions de secours, ces actes de courage - parfois d'héroïsme - réalisés au quotidien par des hommes et des femmes, cela il n'existe aucune statistique pour le compter et le valoriser. Je pense que c'est un problème majeur.

II. Ce qu'il faudrait faire pour améliorer cette statistique administrative

Mes collègues Mouhanna et Matelly vous ont expliqué en détail dans l'audition précédente comment la « culture du chiffre » et la terrible pression qui en découle tout au long des chaînes hiérarchiques ont exacerbé ces dernières années tous les problèmes de fiabilité que peut poser la statistique de police et de gendarmerie. Et ils vous ont laissé entrevoir les multiples manières qu'ont des agents administratifs de s'arranger avec les chiffres pour plaire à la hiérarchie et au politique, ou bien juste pour passer inaperçu d'eux. Je ne reviens pas dessus. Je resterai à un niveau plus général et me contenterai de six propositions, la liste n'étant nullement exhaustive.

1- Fiabiliser les circuits de remontée d'informations dans des organisations bureaucratiques complexes, surtout du côté de la police. Vous savez que le diable se cache souvent dans les détails. Je prendrais à nouveau un exemple sur mes terrains. Année 2010 (dernière publiée), Circonscription de police nationale de Marseille, à la rubrique « Règlements de compte entre malfaiteurs » on trouve le chiffre « 1 ». Un seul meurtre de ce type en 2010 à Marseille ? C'est faux bien entendu. Le bon chiffre est probablement entre 20 et 30. Comment une telle erreur est-elle possible ? Il semble que ces « données locales » publiées chaque année à La Documentation française ne prennent ici en compte que les données de la « Sécurité publique » et pas celles de la « Police judiciaire ». Mais alors le doute peut être généralisé. Quid des procédures menées par les douanes ? Par la police de l'air aux frontières ? Par les offices centraux ? Par les unités anti-terroristes ? La Police Nationale est une organisation très

complexe, constituée d'une myriade d'unités. C'est à mes yeux un vrai problème jamais évoqué dans l'interprétation des statistiques.

2- Elargir la publication des données à la totalité de l'activité procédurale (contraventions, route...). Déjà évoqué, je n'y reviens pas.

3- Donner des détails pertinents dont les services de police et de gendarmerie disposent mais qui ne sont pas publiés. Que signifie par exemple l'agrégat n°7 de l'état 4001 : « Autres Coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » ? On a regroupé ici toutes les procédures relatives à des violences interpersonnelles non mortelles, de la gifle au tir d'arme à feu. Le ministère de l'Intérieur propose depuis quelques années une publication séparée, imparfaite mais très intéressante, sur les homicides conjugaux. Il est donc capable de rechercher cette information. Ne pourrait-on pas établir un indicateur de violences conjugales ? Et familiales ? Et scolaires ?

4- Plus largement, ceci suppose de s'intéresser non seulement aux auteurs, mais aussi aux victimes. Dans quelle mesure pourrait-on donner des informations chiffrées à ce propos ?

5- Sur les seuls auteurs, il faudrait donner des détails sur la « population délinquante » (mis en cause), notamment l'âge : donner des tranches d'âge qui sont aussi des points de repères juridiques, comme le fait la statistique judiciaire des condamnations (moins de 13 ans, 13-15 ans, 16-17 ans).

6- Enfin et surtout, le plus difficile : inventer de nouveaux critères permettant de rendre compte de l'action policière dans toute sa diversité et sa complexité. Je n'y reviens pas non plus.

III. La question de la diffusion et publication de ces données par l'Observatoire National de la Délinquance

En 2001, confronté à une campagne politique toute entière axée sur le thème de « l'insécurité » et qui prétendait se fonder sur la « vérité des chiffres », le gouvernement de Lionel Jospin s'est tardivement saisi du problème. Le rapport confié à deux parlementaires de bords politiques opposés a préconisé la création d'un organisme indépendant. Après l'élection présidentielle de 2002, le nouveau ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy a repris le dossier et mis sur pieds un organisme, l'Observatoire National de la Délinquance (OND), restant dépendant de ce ministère, avec de surcroît à sa tête une personnalité tout à fait respectable mais néanmoins très controversée (monsieur Alain Bauer, que vous avez reçu il y a deux

heures) entourée d'une équipe se caractérisant par l'absence de tout spécialiste du sujet scientifiquement reconnu. Et le rattachement tardif de l'OND (devenu OND) au Premier ministre n'a pas pu effacer cette marque de fabrique originelle.

Qu'a fait l'OND ces dernières années ? Je vais énoncer des critiques que j'ai maintes fois publiées (et d'autres avec moi), contrairement à ce que monsieur Bauer a dit devant vous tout à l'heure, se défendant de tous les problèmes en disant qu'on lui en voudrait personnellement ou bien qu'on en voudrait à l'existence même d'un observatoire de la délinquance, ce qui est faux. Je ne connais pas personnellement monsieur Bauer et je ne suggère en aucun cas de supprimer l'OND. Je suggère en revanche d'y faire de profonds changements. En effet, quelle ont été les activités principales de l'OND depuis sa création ?

Sur le fond comme en quantité de publications, cette activité a consisté d'abord et principalement en une reprise des statistiques de police, en se perdant désormais dans les détails de la statistique mensuelle, sans innover en quoi que ce soit, au contraire même : en faisant du neuf avec du vieux. La principale innovation conceptuelle (ou supposée telle) a été en effet l'introduction de la notion de délinquance « crapuleuse » *versus* « non crapuleuse ». Or tout le monde a apparemment oublié que c'était la distinction en vigueur dans les premiers volumes de la statistique de police, dans les années 1970. En réalité, le langage est resté le même et les agrégats sont des classiques de type administratif : les atteintes aux personnes et les atteintes aux biens. Dans cette façon de retraiter la traditionnelle statistique de police, on peut se demander quelle aura été la valeur ajoutée de l'OND à part l'étude du problème des trous ou des chevauchements de saisies statistiques d'un mois sur l'autre. Une question réelle, certes, mais de caractère très technique et de portée très limitée. En réalité, je n'hésite pas à parler plutôt d'une certaine régression de la qualité des statistiques de police qui souligne le relatif amateurisme des dirigeants de l'OND. J'en donne deux indices très concrets.

Le premier est l'escamotage du problème de l'unité de compte. Il faut en effet savoir que l'on ne compte pas les mêmes choses selon les différents index de l'« état 4001 ». Ce sont les victimes que l'on compte dans le cas des homicides, des violences sexuelles et des vols contre particuliers. Ce sont les « plaignants » que l'on compte dans le cas des violences physiques et verbales comme dans le cas des destructions-dégradations de biens privés. Ce sont les auteurs que l'on compte dans le cas des usages de stupéfiants. Ce sont les infractions que l'on compte dans le cas des vols à main armée, des vols avec violence ou encore des cambriolages. Et ce sont les procédures que l'on compte dans le cas de la police des étrangers, des séquestrations, du proxénétisme, du trafic de drogue ou encore de la délinquance économique et financière. Quelles sont les raisons d'être de telles règles de comptabilité ? Il n'est pas toujours évident

de le comprendre. Reste que c'est essentiel à dire : on ne compte pas les mêmes choses selon les catégories d'infraction. Dès lors il est en réalité impossible de les additionner sans plus de précaution. De fait, cette nomenclature des infractions et les unités de compte retenues étaient traditionnellement publiées par la Direction Centrale de la Police Judiciaires, dans le volume annuel des statistiques de police et de gendarmerie édité à la Documentation française. Or, depuis 2008, les données nationales publiées par l'OND et l'annexe méthodologique du bilan annuel proposé par cet organisme ne font plus apparaître ces unités de compte, ce qui constitue incontestablement une régression dans la qualité de l'information publiée.

Le deuxième indice de cet amateurisme est celui, très simple mais tellement révélateur, de la lisibilité des données statistiques publiées en ligne. Qui parmi vous, mesdames et messieurs, a lu en détail quelques publications statistiques sur le site Internet de l'OND ? Autrefois les choses étaient simples et fort appréciables : La Documentation française publiait chaque année la statistique policière en deux tomes (un pour les données nationales et un pour les données locales). Puis, à partir de 2002, les données mensuelles ont été mises en lignes sur le site du ministère de l'Intérieur : un même tableau, toujours le même, avec une colonne « faits constatés », une colonne « faits élucidés », etcetera. Or aujourd'hui La Documentation française ne publie plus les données nationales et le ministère de l'Intérieur ne publie plus les données brutes mensuelles. L'OND a le quasi monopole de la diffusion des chiffres et la façon dont il les diffuse pose un problème de lisibilité. Il faut lire ces publications - par exemple les 60 pages du « Bulletin mensuel » dont j'ai encore consulté le dernier numéro, celui de septembre 2012 - qui sont des successions de dizaines et dizaines de tableaux et de graphiques à n'en plus finir, dans des couleurs vert, jaune ou orange rendant les chiffres parfois illisibles à l'écran d'ordinateur. Ceci peut vous paraître trivial. Je pense au contraire que c'est crucial et révélateur d'un état d'esprit. C'est en effet le contraire de la pédagogie. Qui lit réellement ces publications et est en capacité à les assimiler ? Dix personnes dans toute la France ? Quinze ?... Il y a urgence à republier les données brutes, que tout chercheur et tout praticien puisse consulter. Et il y a urgence à revoir toute la pédagogie de la publication des analyses tirées et agrémentées de ces chiffres, pour les rendre à la fois plus simples et plus lisibles, donc plus accessibles par nos concitoyens et par les professionnels eux-mêmes.

A côté de cette activité principale de retraitement des statistiques administratives, l'OND a fait deux choses plus intéressantes. Il a d'abord compilé les données d'autres administrations (établissements scolaires, pompiers, médecins...), ce qu'il fallait faire en effet. Il a ensuite repris et prolongé l'enquête de victimation de l'INSEE, la refondant pour le meilleur

(l'introduction de nouvelles questions, ce qui permet d'en savoir plus) mais aussi pour le pire (la modification de la rédaction de certaines questions, ce qui casse le thermomètre). En outre, je dirais ici qu'il a tardivement (à partir de 2011 semble-t-il) essayé de faire passer dans le débat public le message selon lequel cette enquête de victimation était peut-être plus fiable que les statistiques de police. Il était temps ! Enfin, pourquoi l'OND ne s'est-il pas intéressé également aux enquêtes de délinquance auto-reportée qui se développent aussi dans la recherche scientifique depuis une quinzaine d'années (avec des partenariats fort intéressants à imaginer ici avec le ministère de la Santé et celui de l'Éducation nationale) ?

Enfin, ma dernière critique porte sur l'absence de service rendu aux décideurs locaux. Au quotidien, ce qui améliorerait significativement le fonctionnement de notre société sur les questions de sécurité et de prévention, c'est la qualité des partenariats locaux de prévention et de sécurité. L'État a beau dire et parfois faire, l'essentiel se joue sur le terrain où il n'est pas le seul acteur important. La mission d'un Observatoire national de la délinquance devrait donc être à mon sens de contribuer à l'expertise local en facilitant les diagnostics locaux. Or rien n'a été fait en ce sens. Un site Internet, au nom aguicheur (« Cartocrime ») a été lancé fin avril 2009 à grand renfort de communication. Alain Bauer avait annoncé, dans la conférence de presse organisée à cette occasion, que cet outil avait notamment pour vocation de « *démystifier la statistique de la criminalité* » en facilitant l'accès du grand public et des journalistes à des chiffres officiels qui n'étaient jusqu'à présent accessibles que par le biais de rapports complexes connus des seuls spécialistes ¹. A nouveau, il serait intéressant de savoir qui parmi le « grand public » et même parmi les journalistes a réellement utilisé ce site ces trois dernières années. Il est au contraire plus que probable que la grande complexité du maniement du site a découragé la plupart des curieux. Et il est à peu près certain que ceux qui ont réussi à passer ce cap technique ont ensuite renoncé à faire quoi que ce soit avec ce site pour la bonne et simple raison qu'il ne donne aucune information à un niveau géographique plus fin que le département. Or qui s'intéresse aux chiffres départementaux de la police et de la gendarmerie ? Ni les simples citoyens, ni les conseils généraux, ni les communes qui sont certes compétentes sur le sujet mais qui voudraient des données communales donc. A vrai dire, l'on aurait pu au moins reproduire l'échelon des circonscriptions de police et des compagnies de gendarmerie qui figure toujours dans la livraison annuelle des « données locales » du ministère de l'Intérieur publiées à La Documentation française. Dans bien des cas

¹ Voir : « Mai 2009 : Un Cartocrime, pas si Net ? », SIG. La lettre (<http://www.sig-la-lettre.com/?Mai-2009-Un-Cartocrime-pas-si-Net>).

ce n'est pas encore la commune (les dites circonscriptions englobent souvent plusieurs communes), mais c'est déjà un peu plus proche de l'échelle géographique correspondant à la réalité des actions de terrain. Quant l'argument classique (pour rechigner à rendre publiques les données communales) de l'enregistrement local de faits pouvant s'être produits ailleurs, il est exact mais il est également tout à fait surmontable. Les responsables de la statistique qui travaillent dans les états-majors (notamment départementaux) de la police et de la gendarmerie sont capables d'extraire des données communales les plaintes déposées pour des faits commis dans d'autres communes.

J'arrête là une analyse critique qui pourrait continuer encore. J'espère en avoir dit assez pour convaincre que l'on peut et que l'on doit faire mieux (beaucoup mieux) que ce que nous faisons actuellement en matière de statistiques de la délinquance. J'ajoute que je le dis à la fois en tant que chercheur spécialisé sur cette question mais aussi en tant qu'animateur d'une expérience locale directement concernée puisque j'ai créé en 2011 un observatoire régional de la délinquance, à Aix-en-Provence, pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Je me permets d'en reproduire une présentation ci-dessous (en annexe de ce texte).

Merci de votre attention et pardon d'avoir été un peu long.

Laurent MUCCHIELLI

Directeur de recherche au CNRS

Laboratoire Méditerranéen de Sociologie

UMR 73 05, CNRS et Aix-Marseille Université

Courriel : mucchielli@msh.univ-aix.fr

Bibliographie scientifique

Aebi M. (2006), *Comment mesurer la délinquance*, Paris, Armand Colin.

Aubusson de Cavarlay B. (1996), « Les statistiques de police : méthodes de production et conditions d'interprétation », *Mathématiques, informatique et sciences humaines*, 136, 39-61.

Didier E., Nevanen S., Robert Ph., Zauberman R. (2009), « La solidité des institutions. Les statistiques de victimation de l'Insee », *Genèses*, 74, 128-144.

Matelly J.-H., Mouhanna C. (2007), *Police : des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon.

Mucchielli L. (2008), « Le 'nouveau management de la sécurité' à l'épreuve : délinquance et activité policière sous le ministère Sarkozy (2002-2007) », *Champ pénal*, 28 avril 2008, <http://champpenal.revues.org/document3663.html>

Mucchielli L. (2010), « Les techniques et les enjeux de la mesure de la délinquance », *Savoir-Agir*, 1, 93-101.

Mucchielli L. (2012), « L'observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux : contexte et enjeux », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2, 45-53.

Robert Ph., dir. (2009), *Mesurer la délinquance en Europe. Comparer statistiques officielles et enquêtes*, Paris, l'Harmattan.

Robert Ph., Zauberman R. (2011), *La mesure de la délinquance*, Paris, Presses de Sciences Po.

Zauberman R., dir. (2009), *Les enquêtes de délinquance et de déviance autoreportées en Europe. Etat des savoirs et bilan des usages*, Paris, l'Harmattan.

Zauberman R., dir. (2009), *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, l'Harmattan.

Zauberman R., Robert Ph., Nevanen S., Didier E. (2009), « L'acteur et la mesure. Le comptage de la délinquance entre données administratives et enquêtes », *Revue française de sociologie*, 1, 31-62.

Annexe :

« l'ORDCS, un programme innovant de recherche et d'expertise »

(texte issu de la *Lettre d'information de l'Institut National des Sciences Humaines et Sociales du CNRS* n°19 - septembre 2012)

Lancé à la mi-2011, l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS) constitue une innovation institutionnelle tant dans ses missions que dans sa gouvernance et son organisation.

Gouvernance

L'ORDCS est d'abord un « programme de recherches transversales » de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), cette dernière étant un Département de recherche de l'Université d'Aix-Marseille, appuyé sur une unité mixte de service et de recherche du CNRS (USR 3125). L'ORDCS a été voté par le Conseil scientifique de l'université. Il a son siège et sa gestion à la MMSH. Il fait ensuite l'objet d'une convention avec le Conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), d'une durée de 3 ans renouvelable. Cette forme institutionnelle a l'avantage de la souplesse administrative. Elle correspond également à la nature et à l'esprit du projet : une expérimentation.

Le choix du partenariat avec la Région est lié certes à la nécessité d'accroître les moyens financiers. Ni le laboratoire d'accueil du directeur de l'ORDCS (le Laboratoire Méditerranéen de Sociologie, UMR 7305) ni la MMSH n'auraient les fonds propres nécessaires à l'embauche ne serait-ce que d'une seule personne pour un CDD de 12 mois. Mais ces raisons matérielles ne sont pas tout. La région constitue la collectivité locale la plus englobante et une échelle de travail intéressante. Toutefois, un Conseil général aurait été tout aussi légitime pour développer une expertise scientifique relative aux problèmes de délinquance. En réalité, la Région Paca présente une spécificité unique en France. D'abord, sous la présidence de Michel Vauzelle (ancien ministre de la Justice), le Conseil régional Paca a souhaité depuis plusieurs années élargir ses compétences aux domaines de la prévention de la délinquance, de l'accès au droit et de l'aide aux victimes. Une première fois pour la période pour 2007-2009 puis une seconde pour 2010-2012, il a signé une Convention cadre de partenariat avec le ministère de

la Justice. A ce titre, l'administration régionale s'est dotée d'un service « Prévention de la délinquance, citoyenneté et sécurité » qui est l'interlocuteur de l'ORDCS.

Face à une collectivité élue, l'indépendance de l'ORDCS est affirmé solennellement dès le premier paragraphe de la Convention liant la MMSH et le Conseil régional : « *Etant donnée l'importance des questions de sécurité et de prévention dans l'ensemble des politiques publiques et à tous les échelons de la gouvernance des territoires, le besoin d'une évaluation scientifique, rigoureuse et indépendante, se fait de plus en plus sentir. Il s'agit de pouvoir engager une analyse en continu des phénomènes observés et des réponses apportées, en utilisant pour ce faire les méthodes d'objectivation des sciences sociales* ». Dans son article 4, cette convention précise ensuite que le directeur de l'ORDCS a toute liberté pour déterminer la politique scientifique, recruter du personnel, travailler en réseau avec tel ou tel partenaire et contractualiser avec telle ou telle collectivité. Ainsi, il n'a pas de compte à rendre en amont de ses décisions. L'ORDCS est en revanche évalué annuellement sur ses résultats, sur la base d'un rapport d'activité. De surcroît, pour aider et surveiller cette indépendance autant que pour évaluer le travail réalisé, l'Observatoire est pourvu d'un Conseil scientifique qui se réunit deux fois par an pour juger du travail accompli et des projets à venir.

Programme de recherche

Est délinquance toute infraction au droit pénal quelle que soit sa nature et quel que soit le milieu social d'appartenance de son auteur. L'ORDCS n'a ainsi pas de « programme » au sens d'un questionnement cloisonné. Les recherches qu'il accueille ou développe se situent dans les trois domaines de la sociologie de la délinquance telle que formalisée dès les années 1930 par la première Ecole de Chicago : 1) l'étude des normes pénales, 2) l'étude des transgressions de ces normes, 3) l'étude des réactions sociales à ces transgressions.

Depuis sa constitution au milieu de l'année 2011, l'équipe de direction (un directeur de recherche au CNRS et de deux ingénieures d'études contractuelles) consacre l'essentiel de son temps à la réalisation de recherches quantitatives. La première a porté sur les statistiques de police et de gendarmerie à l'échelle des circonscriptions de la région. Le travail a consisté notamment dans la sélection des index les plus significatifs à l'aide d'un groupe de travail informel constitué par des professionnels (policiers, gendarmes et magistrats), dans la constitution d'une base de données, dans la redéfinition d'indicateurs de délinquance tenant compte de la façon réelle dont sont produites et organisées ces statistiques et donc de leur signification en termes sociologiques, dans la constitution d'indicateurs démographiques, touristiques, économiques et sociaux afin d'objectiver la situation des territoires et

d'interroger (tests d'indépendance, régressions logistiques) les éventuels liens statistiques entre certains types de délinquance enregistrée et certains de ces indicateurs, enfin dans la réalisation d'un travail de présentation cartographique de ces données et de ces calculs. Ce premier grand travail a été publié sur le site internet de l'ORDCS en février 2012. Depuis cette date, l'équipe s'est tournée vers un nouveau champ statistique, celui des enquêtes en population générale, en s'appuyant sur des savoir-faire déjà bien constitué au niveau national (en particulier au CESDIP, UMR 8183). Fort d'une convention de mise à disposition de données passée avec l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), on utilise les trois dernières éditions du « Baromètre Santé » (2000, 2005 et 2010) pour extraire un sous-échantillon de la région Paca et traiter les questions relatives à la victimation en comparaison avec d'autres formes de risques pour l'intégrité des personnes. On extrait également une population représentative de la région PACA dans les enquêtes annuelle de victimation de l'INSEE « Cadre de vie et sécurité » (2007-2011). L'échantillon national étant ici de taille plus modeste (environ 17 000 personnes), l'exploitation régionale est moins stable au plan annuel. On compile alors les années pour constituer un échantillon plus important redressé et représentatif de la population (base : INSEE, Recensement Rénové de la Population 2008) et dresser des « profils thématiques de victimation » (vols, cambriolages, agressions, etc.). Enfin, en 2012, l'ORDCS réalise une première enquête locale sur la victimation et le sentiment d'insécurité dans le cadre du partenariat noué avec une première municipalité. D'autres suivront en 2013.

L'Observatoire est aussi un lieu de recherches sociologiques empruntant les méthodes qualitatives (observations de terrain, entretiens individuels et collectifs, etc.). Ceci a été le cas d'une recherche exploratoire portant sur un type de délinquance économique et financière important, surtout dans la région : la fraude en matière de construction immobilière. C'est également le cas des recherches réalisées par les étudiants de Master et de doctorats dans le cadre de leurs mémoires de recherches et de leurs thèses. Ainsi des recherches ont-elles été lancées sur la prise en charge de la déscolarisation en milieu rural, sur le travail des brigades de prévention de la délinquance juvénile en gendarmerie et sur le fonctionnement des partenariats locaux de prévention et de sécurité dans quatre villes du département des Bouches-du-Rhône. L'année universitaire 2012-2013 verra aussi le lancement de recherches sur les trafics de drogue à Marseille, alliant étude de dossiers judiciaires et enquête de terrain.

Réseau

Lieu de production de recherche scientifique, l'ORDCS a également pour but de permettre une mise en réseau des chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants avancés travaillant sur les délinquances et les actions publiques s'y rapportant. En effet, il n'existe pas dans la région PACA de laboratoire de recherche spécialisé dans ce domaine. De surcroît, lorsqu'ils existent, les laboratoires concernés sont rarement pluridisciplinaires. Or si la sociologie est une discipline centrale dans la recherche en ce domaine, la matière intéresse également des historiens, des politistes, des démographes, des économistes, des psycho-sociologues et des pénalistes. Pour faciliter l'intégration et le partage des connaissances, l'ORDCS a mis en place un séminaire de recherche (mensuel) destiné aux membres du réseau. Il s'efforce par ailleurs de construire un petit centre de ressources par le biais du site internet.

Fin juillet 2012, le réseau rassemble - outre le directeur de l'Observatoire et les deux ingénieures d'études qui l'assistent - treize enseignants-chercheurs, huit doctorants, quatre post-doctorants et quatre chercheurs contractuels, soit un total de vingt-neuf personnes.

Enseignement supérieur

Grâce à la mobilisation d'enseignants-chercheurs, l'ORDCS a créé trois partenariats au sein de l'Université Aix-Marseille : avec le département de sociologie en général, avec le Master Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales et avec un Master de Droit pénal et sciences criminelles. L'objectif est double. Il s'agit d'abord de faire connaître et susciter l'intérêt des étudiants pour le domaine de recherche de l'ORDCS. Il s'agit ensuite d'y recruter des étudiants désireux non seulement de réaliser un mémoire de Master ou une thèse, mais aussi et dès le stade de la licence de proposer aux étudiants des stages (rémunérés) dont le contenu est la participation directe aux programmes de recherche en cours. Ainsi, en 2012, sept étudiants ont pu participer à une enquête de victimation locale après avoir été formés au sein de l'ORDCS à la passation de questionnaires par téléphone et étant associés (de même bien entendu que les enseignants concernés) au déroulement et à la compréhension de l'ensemble de l'enquête.

Expertise auprès des collectivités territoriales

L'ORDCS propose aux collectivités territoriales une aide pour diagnostiquer les problèmes et/ou pour évaluer leurs politiques publiques, leurs partenariats et leurs dispositifs. Dans cette démarche, on n'ignore pas que ce type de partenariat se heurte à plusieurs difficultés. La première est politique. Compte tenu du haut degré de politisation des questions de sécurité, nombre d'élus ne souhaitent pas s'engager dans un travail d'objectivation pouvant aboutir à

remettre en question des choix politiques. Une autre raison tient aux différences de nature et de temporalité entre recherche et action publique. Certes, un ensemble de lois votées par le parlement depuis la fin des années 1990 génère un besoin de diagnostic et d'évaluation réguliers sur les territoires. Mais la démarche de connaissance scientifique qui requiert du temps et une absence de commande politique précise. L'expertise scientifique ne se confond pas avec l'ingénierie. Les collectivités ont souvent recours à l'expertise pour accompagner des décisions politiques déjà préparées. Or pour qu'une recherche puisse prétendre à la scientificité, les chercheurs ne doivent pas simplement maîtriser la méthodologie, ils doivent également maîtriser le questionnement lui-même.

Contact & info

Laurent Mucchielli (Lames, UMR 7305)
ordcs@msh.univ-aix.fr

Pour en savoir plus
<http://ordcs.msh.univ-aix.fr>